

# MOBILISATION DES PSYCHOLOGUES DU 10 MARS 2022



## POUR UN ACCÈS DIRECT ET POUR TOUT.E.S AUX PSYCHOLOGUES !



L'OMS (Organisation mondiale de la santé) définit la santé comme « *un état de complet bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». Ainsi on ne peut pas réduire la santé au seul domaine médical.

**La notion de santé doit évoluer et intégrer pleinement la santé psychique. Il est essentiel que les soins et la prévention prennent en compte les dimensions somatique, psychologique et sociale, dans leurs interactions et dans leur complexité.**

La crise sanitaire liée à la gestion du Covid 19 a fait apparaître les graves défaillances de notre système de santé dans la prévention et la prise en charge des difficultés psychologiques, elle a mis en lumière son inadaptation aux besoins de la population dont la santé psychique s'est brusquement et durablement dégradée.

Les soins psychiques, les actions de prévention dans ce domaine, largement portés et réalisés par les psychologues, doivent être financés par la sécurité sociale au même titre que les soins somatiques. Ils ne doivent pas être livrés au marché du soin et accessibles seulement à la partie de la population qui en a les moyens, mais relever d'un financement public dans tous les secteurs d'activité des psychologues : travail, aide sociale départementale, protection de l'enfance, PMI, Education Nationale, santé, etc... pour une véritable prise en compte de la dimension psychique tout au long de la vie.

Le modèle de prise en charge proposée actuellement (MonPsy), fondé sur d'artificielles catégorisations selon l'intensité supposée de la souffrance, ne répond absolument pas aux besoins réels de la population.

**Nous demandons pour l'ensemble de la population un accès direct et égalitaire aux psychologues par la création massive de postes dans la fonction publique et les secteurs sociaux et médico-sociaux ainsi que par un financement à 100% par la sécurité sociale pour les consultations libérales, sans restriction de durée et d'indication ni subordination au médical.**



**Confronté.e.s à l'insuffisance des moyens mis en place pour répondre aux besoins de la population, les psychologues se mobilisent une nouvelle fois pour tenir leur juste place, au service de la reconnaissance de la dimension psychique qui fonde leur action.**

Fédération CGT Santé et Action Sociale - 09/2021 - Ne pas jeter sur la voie publique.



**Bulletin de contact et de syndicalisation**  
Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.



Nom - Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
E-mail : .....



## Mobilisation des psychologues : Après celles du 10 juin et du 28 septembre 2021, Acte III le 10 mars 2022 !

Les psychologues unitaires et rassemblés appellent au troisième acte de la mobilisation le 10 mars 2022. Ils demandent la prise en compte réelle des besoins de la population et le respect du cadre et des conditions d'exercice de la profession, ce qui suppose la mise en œuvre d'une autre politique.

Les organisations signataires décident de porter ensemble cette plateforme revendicative commune auprès du Premier Ministre.

- La reconnaissance de la place des psychologues dans l'ensemble de leurs champs d'exercice : santé, social, médico-social, éducation, travail, justice, formation et autres ;
- Le respect d'une pluralité d'approches tant théoriques que méthodologiques ;
- L'arrêt de tout encadrement hiérarchique contraire au code de déontologie et aux statuts et missions des psychologues ;
- Le refus de toute subordination au médical ;
- La reconnaissance et le respect du code de déontologie ;
- Le refus de création d'un ordre professionnel pour les psychologues ;
- L'extension de l'accès direct au psychologue dans les structures

publiques comme en libéral conventionné, sans limitation prédéterminée du nombre d'entretiens et de leur durée ;

- L'augmentation des postes de psychologues dans toutes les structures de service public et du secteur social et médico-social ;
- Le refus collectif des dispositifs prévoyant l'intervention des psychologues dans des conditions imposées et avec une rémunération dérisoire ;
- Le refus de la paupérisation et de la précarisation de la profession : niveau de rémunération, contractualisation, temps incomplets pour les salariés et faible tarif pour l'activité libérale ;
- Une revalorisation de la rémunération à la hauteur de la qualification et des responsabilités ainsi qu'une harmonisation la plus favorable des grilles dans l'ensemble des conventions collectives et des trois versants de la fonction publique ;
- L'ouverture d'une négociation sur la profession de psychologue, notamment sur les carrières, les rémunérations et les recrutements prenant en compte leurs différents champs d'exercice et leurs organisations représentatives.

**Paris Rassemblement Place de la République à 13H30**  
**Suivi d'une AG**